

PLAN D'ACTION POUR CONTRER LES IMPACTS SUR LES FEMMES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE



Coordination et rédaction

Direction des interventions et des partenariats, Secrétariat à la condition féminine

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Secrétariat à la condition féminine

Téléphone : 418 643-9052

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté sur le site Web
du Secrétariat à la condition féminine :

scf.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Secrétariat à la condition féminine

ISBN 978-2-550-85295-7 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021



MESSAGE DE LA MINISTRE

Le Québec, tout comme le reste du monde, a été chamboulé par la pandémie de la COVID-19.

Les crises, de quelque nature qu'elles soient, sont reconnues pour exacerber les inégalités, dont celles entre les femmes et les hommes. Les chiffres nous démontrent que ces derniers mois n'ont pas fait exception.

Les conséquences de la pandémie se sont fait sentir sur plusieurs plans pour les femmes : pertes d'emplois plus importantes, responsabilités familiales et charge mentale accrues, risques de violence augmentés par le confinement, etc.

Les femmes ont été et sont encore au premier plan pour combattre la pandémie en assurant les soins de santé, l'éducation de nos enfants et plusieurs autres services essentiels. Le Québec doit une fière chandelle à toutes ces femmes, que je tiens à remercier pour leur travail exceptionnel.

Dès le début de la pandémie, le gouvernement est intervenu rapidement pour proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes en réponse aux nouveaux enjeux vécus par les femmes, tous milieux confondus.

Des travaux et des consultations ont également eu lieu dans le but d'élaborer ce que nous vous présentons aujourd'hui : le *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie*. Ce plan d'action vise à intervenir auprès des femmes touchées par la pandémie, en misant sur l'expertise des partenaires du milieu. Il s'inscrit en complémentarité avec les actions de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.

Le gouvernement demeurera vigilant dans les mois qui viennent pour s'assurer de tenir compte des besoins différenciés des femmes dans sa réponse à la crise. Cette vigilance est nécessaire pour éviter que la crise ne soit l'occasion de constater des reculs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe du Secrétariat à la condition féminine, mais également les ministères et organismes gouvernementaux qui ont pris part à cet important exercice. Je souligne aussi l'apport des groupes de femmes et des partenaires qui ont généreusement partagé leurs constats sur le terrain pour alimenter nos réflexions. Votre contribution à toutes et tous dans ce travail qui doit se poursuivre est essentielle. Elle nous aide à cheminer pour bâtir une société plus égalitaire.

Isabelle Charest

Ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE	1
MISE EN CONTEXTE	3
PANDÉMIE DE COVID-19 : PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES FEMMES ET POUR L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	7
Enjeux transversaux	7
Enjeux liés à la santé	9
Enjeux liés à l'autonomisation économique et à l'entrepreneuriat	9
Enjeux liés à la conciliation famille-travail-études (CFTE)	10
Enjeux liés à la violence	11
Enjeux liés aux femmes autochtones	11
ACTIONS	12
OBJECTIF 1 Favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique	12
OBJECTIF 2 Identifier les impacts différenciés selon les sexes et sensibiliser les ministères et organismes ainsi que le grand public en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes	15
OBJECTIF 3 Appuyer la conciliation famille-travail-études (CFTE) et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie	16
OBJECTIF 4 Accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité	18
OBJECTIF 5 Valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie	21
ANNEXE 1	22
Actions préalablement annoncées par les ministères et organismes	22
ANNEXE 2	33
Ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action	33
Autres ministères partenaires	33

MISE EN CONTEXTE

Les crises économiques et les pandémies, plutôt que de mettre sur pause les inégalités entre les femmes et les hommes, ont tendance à les exacerber¹. Comme la crise de la COVID-19 ne fait pas exception, il est apparu essentiel de réfléchir sur les interventions gouvernementales liées à la crise et à la relance économique en tenant compte des impacts particuliers pour les femmes, notamment dans l'objectif d'éviter un recul en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

Des travaux interministériels ont donc été lancés pour mettre en place un plan d'action ciblé, d'une durée approximative d'une année, qui permettra d'apporter des réponses rapides à certains des enjeux identifiés. Ce plan d'action se veut complémentaire aux autres plans déjà en cours de mise en œuvre par le *Secrétariat à la condition féminine*, tels que la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* et le *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*.

En plus des actions proposées à court terme, les effets anticipés à plus long terme de la pandémie feront l'objet d'un travail continu de la part du gouvernement, et les résultats du plan d'action influenceront les travaux de réflexion visant le renouvellement des plans d'action et stratégies du Secrétariat à la condition féminine.

1. Voir ONU, *COVID-19 : les conséquences sociales de la pandémie touchent durement les femmes*, 20 mars 2020, pour des comparaisons avec les épidémies d'Ébola et de Zika.



Le *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie* (Plan d'action) présente d'abord un tour d'horizon des principaux enjeux en lien avec la pandémie qui ont des impacts sur les femmes, de même que 24 actions, représentant des investissements de plus de 23 millions de dollars, qui contribueront à l'atteinte des cinq objectifs suivants :

OBJECTIF 1

Favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique

OBJECTIF 2

Identifier les impacts différenciés selon les sexes et sensibiliser les ministères et organismes ainsi que le grand public en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes

OBJECTIF 3

Appuyer la conciliation famille-travail-études (CFTE) et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie

OBJECTIF 4

Accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité

OBJECTIF 5

Valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie

Actions phares

Parmi les 24 actions qui constituent le plan d'action, quatre actions phares contribueront significativement à contrer les impacts de la pandémie sur les femmes :

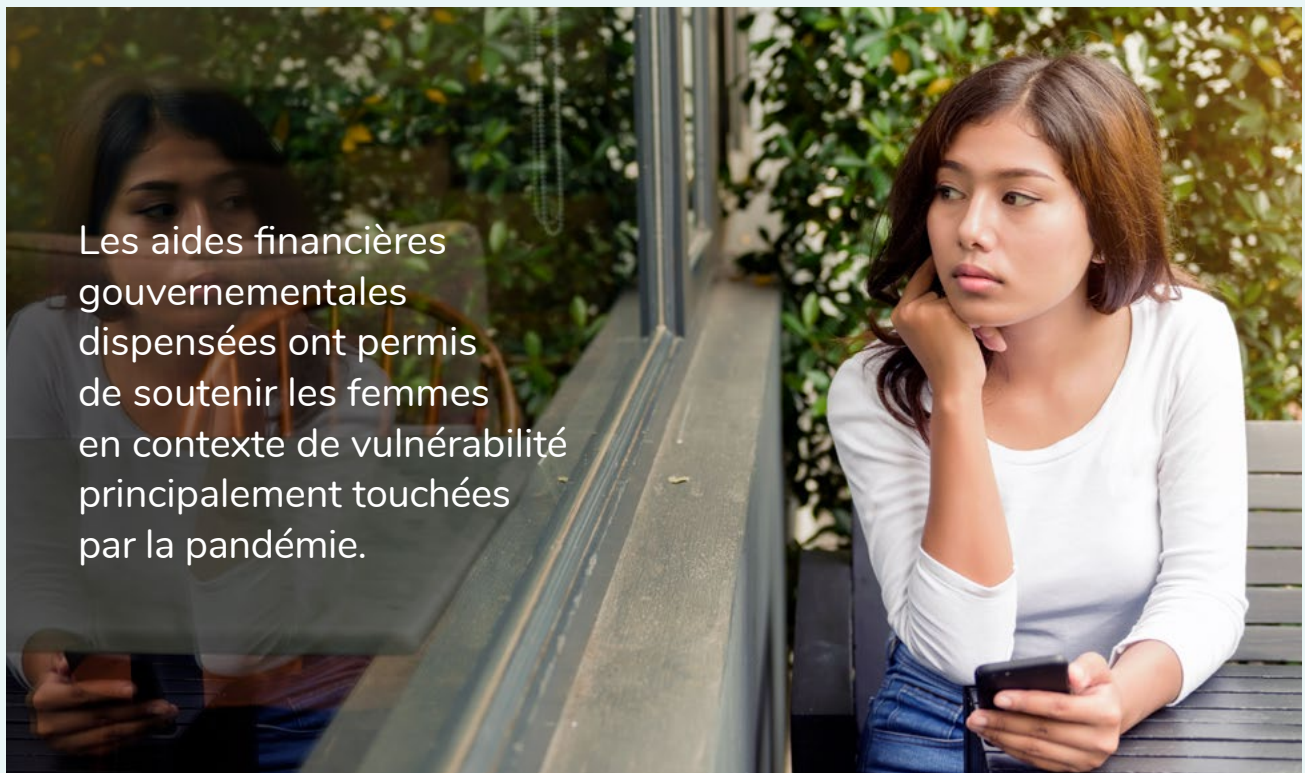
- Appuyer les entreprises à propriété féminine dans l'adaptation de leur modèle d'affaires en contexte de crise sanitaire ;
- Mener un appel à solution auprès des acteurs clés pour créer et activer des passerelles accélérées de formations et d'accès à l'emploi afin d'amener les femmes durement touchées par la pandémie à occuper des emplois relatifs aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (CPMT) ;
- Sensibiliser les ministères et organismes aux impacts qu'aura eus la crise sur les femmes et les inciter à avoir recours à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le déploiement des actions à mettre en œuvre pour faire face à la pandémie ;
- Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique vécue dans le contexte de la crise.

Entre le mois de mars 2020 et le lancement de ce plan d'action, plusieurs ministères et organismes ont annoncé de nombreuses actions qui contribuent à atténuer les impacts de la pandémie sur les femmes.

Plusieurs investissements majeurs ont été consacrés au soutien des organismes communautaires travaillant auprès des familles, des femmes victimes de violence, des personnes en situation d'itinérance, immigrantes, âgées, à statut économique précaire, etc. La majorité de ces financements ont été administrés par le MSSS, le MTESS, le MFA et le MEQ².

Dès les premiers jours de la pandémie en mars 2020, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a soutenu des organisations travaillant auprès des femmes victimes de violence conjugale. Ainsi, des rencontres statutaires de suivi en collaboration avec le MSSS ont été instituées et des financements d'urgence ont été accordés. En avril 2020, le SCF a également conclu une entente avec le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (Canada), qui a mené à des crédits totaux de plus de 17,5 millions de dollars pour le Québec afin de répondre aux besoins immédiats des refuges pour femmes et des organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les aides financières gouvernementales dispensées ont permis principalement de faciliter la gestion des situations d'urgence, d'améliorer la sécurité de la clientèle et du personnel, d'adapter les installations des organismes et de favoriser le maintien des activités, programmes et services de même que de faire face à l'augmentation des demandes de services ou de pallier les pertes d'autofinancement. Elles ont donc permis de soutenir les femmes en contexte de vulnérabilité principalement touchées par la pandémie.



2. Pour la liste des sigles utilisés, voir [l'annexe 2](#).

D'autres mesures structurantes ont été mises en œuvre, entre autres :

- un plan d'action avec des investissements de 31 millions de dollars pour répondre aux besoins psychosociaux et en santé mentale dans le contexte de COVID-19, notamment un soutien particulier pour les travailleuses et travailleurs de la santé, en majorité des femmes, auxquels se sont ajoutés 100 millions additionnels qui permettront d'agir sur plusieurs plans afin d'améliorer l'offre de soins et de services psychosociaux et en santé mentale pour la population du Québec, notamment par la diminution des listes d'attente (MSSS);
- un soutien accru aux travailleuses essentielles par l'attribution de primes dans le réseau de la santé, un rehaussement temporaire du salaire des préposées aux bénéficiaires (MSSS), un maintien du salaire dans le réseau de l'éducation pendant la fermeture des écoles survenue lors de la première vague de la pandémie (MEQ) et une prestation de 100 \$ par semaine pour les salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels (MFQ);
- un investissement de 100 millions de dollars pour augmenter l'offre de soutien à domicile et les conditions de travail des personnes préposées à domicile (MSSS);
- la protection du lien d'emploi des salariés du Québec s'ils doivent s'absenter du travail en raison de la COVID-19, qui bénéficiera aux femmes, qui occupent plus souvent des emplois précaires et s'absentent davantage du travail pour prendre soin des enfants (MTESS);
- plusieurs mesures visant à soutenir les milieux de garde et les parents, comme la mise en place de services de garde d'urgence en début de pandémie, le soutien financier au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et l'annonce que dans le contexte d'une deuxième vague de COVID-19, les services de garde éducatifs à l'enfance demeureront ouverts (MFA);
- des mesures pour faciliter la CFTE au sein de la fonction publique, notamment le maintien du traitement des employées et employés dont la présence était requise auprès de leur enfant à la suite de la fermeture des écoles, des garderies et des centres de la petite enfance (CPE) (SCT). Ces mesures ont touché 53 570 employés, dont 31 477 femmes (58,8%);
- des investissements pour aider à traverser la crise et favoriser la relance économique dans certains secteurs où les femmes sont présentes. Notons, par exemple, le Plan de relance touristique de plus de 750 millions de dollars (MTO). La proportion d'emplois occupés par des femmes est de 56,4% pour le secteur de l'hébergement.

Pour avoir un portrait plus complet de l'action gouvernementale liée à la pandémie, [l'annexe 1](#) présente quelques actions déjà annoncées par les ministères et organismes depuis mars 2020. Bien que ne faisant pas officiellement partie du Plan d'action, ces dernières concourent à l'atteinte de ses objectifs par leur impact positif sur la situation des femmes.

[L'annexe 2](#) présente la liste des ministères et organismes qui collaborent au Plan d'action, de même que les sigles utilisés pour s'y référer.

PANDÉMIE DE COVID-19 : PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES FEMMES ET POUR L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Enjeux transversaux

En raison de la division sexuelle du travail, les femmes sont plus largement responsables du travail de soins, aussi bien formel qu'informel. C'est notamment à ce titre qu'elles sont au premier plan de la réponse à la crise causée par la pandémie. Au Québec :

- Les femmes représentent 80 % du personnel de la santé³, 98 % des éducatrices en service de garde et 75 % des enseignantes ; 86 % des caissières d'épicerie et 58 % des préposées à l'entretien et au nettoyage. Elles sont aussi majoritaires dans les services sociaux publics ou offerts par des organismes communautaires.
- Les femmes passent en moyenne une heure de plus par jour que les hommes à accomplir du travail domestique non rémunéré⁴. Plusieurs données internationales rapportent une augmentation de cet écart durant le confinement⁵.
- Les femmes représentent 58 % des personnes proches aidantes, rôle pour lequel elles investissent plus d'heures par semaine et pour un plus grand nombre de tâches⁶.

La pandémie a donc fait ressortir l'importance de reconnaître les métiers du « care », qui ont été mis en lumière par la crise et ont longtemps été perçus comme des vocations ou des choix « naturels » pour les femmes.



3. Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, Tableau CANSIM 282-0142.

4. ISQ, *Moyenne quotidienne de temps consacré aux activités de l'emploi du temps*, selon le sexe, 2015.

5. Voir notamment *La Gazette des femmes*, [La conciliation travail-famille en temps de pandémie](#), 28 mai 2020.

6. CSF, [Les proches aidantes et les proches aidants au Québec, Analyse différenciée selon les sexes](#), 2018.

Les impacts de la crise sont aussi très différents selon le contexte dans lequel une femme se situe : âge et degré d'autonomie ; situation économique ou professionnelle (services essentiels ou télétravail) ; présence et âge des enfants ; monoparentalité ; orientation sexuelle et identité de genre ; handicap ; appartenance à une minorité ethnoculturelle ou à une nation autochtone ; etc.

- La COVID-19 a particulièrement frappé les quartiers avec une forte densité de populations immigrantes, racisées et socioéconomiquement défavorisées (ex. : Montréal-Nord)⁷.
 - Plusieurs femmes issues des minorités ethnoculturelles et racisées occupent des emplois entraînant un risque élevé de contracter le virus, notamment dans le milieu de la santé⁸. Ces quartiers sont aussi caractérisés par une forte densité de population qui a pu entraver les efforts d'isolement et favoriser la contamination.
- Les femmes migrantes à statut précaire vivaient davantage d'obstacles pour l'accès aux services dans le contexte de la pandémie, par exemple les services de dépistage et les services de garde d'urgence⁹.
- Les femmes en situation de handicap ou aînées ont rencontré des difficultés d'accès accrues à leurs services de soutien ou de santé habituels pendant la pandémie, ce qui a alourdi le travail des personnes proches aidantes¹⁰.
- Le confinement a isolé davantage les femmes lesbiennes ou transgenres, qui vivent plus souvent seules, augmentant les risques pour leur santé mentale¹¹.

L'ONU¹² et l'OCDE¹³ recommandent donc aux gouvernements d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes, d'une part pour faire en sorte que les restrictions budgétaires décrétées pour faire face à la crise n'aient pas d'impacts disproportionnés sur les femmes et, d'autre part, pour que les mesures de relance économique puissent également bénéficier à celles-ci.

-
7. Direction régionale de santé publique de Montréal, [État de situation](#), 18 août 2020.
 8. Selon la classification nationale des professions de Statistique Canada, en 2016, les personnes immigrantes représentaient 25 % des aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires, proportion supérieure à leur poids démographique. À Montréal-Nord, les cas chez le personnel de la santé atteignaient 27 % des cas totaux, contre 22 % en moyenne à Montréal.
 9. TCRI, *Demandeurs.es d'asiles travaillant dans les services essentiels*, Près de 400 témoignages, 17 septembre 2020.
 10. Appui pour les proches aidants d'aînés, [Communiqué](#), 19 mai 2020.
 11. Mémoire transmis par le Réseau des femmes lesbiennes du Québec au SCF.
 12. ONU-Femmes, [Policy Brief: The Impact of Covid-19 on Women](#), 9 avril 2020.
 13. OCDE, [Women at the core of the fight against COVID-19 crisis](#), 1^{er} avril 2020.

Les femmes en situation de handicap ou aînées ont rencontré des difficultés d'accès accrues à leurs services de soutien ou de santé habituels.



Enjeux liés à la santé

- Nombre de contamination et de décès plus élevés : au 7 janvier 2021, les femmes représentent 54,2 % des cas confirmés de COVID-19 et 53,5 % des décès au Québec¹⁴.
 - Selon des données fournies par le MSSS, au 27 août, on recensait 14 697 cas survenus chez le personnel de la santé, dont 78,9 % sont des femmes.
- Risques accrus pour la santé physique et mentale des femmes en première ligne dans les soins et les services essentiels : virus, épuisement professionnel, anxiété, etc.
- Risques accrus dus au confinement pour la santé physique et mentale des femmes vivant un contexte de violence, notamment conjugale.
- Impacts de l'isolement sur la santé mentale des femmes, accentués par la fracture numérique (accès limité à Internet en raison de barrières géographiques, socioéconomiques, linguistiques, etc.).
 - Selon une étude menée au Québec en octobre 2020, 65 % des femmes affirment vivre plus de stress qu'avant la pandémie et 63 % affirment se sentir plus isolées¹⁵.
- Besoin d'améliorer les services à domicile pour les femmes âgées ou handicapées et de mieux soutenir les personnes proches aidantes dont le travail s'est alourdi.

Enjeux liés à l'autonomisation économique et à l'entrepreneuriat

- Pertes d'emplois dues à la crise plus élevées chez les femmes en mars 2020 : au Québec, 120 200 femmes ont perdu leur emploi, contre 55 100 hommes¹⁶.
 - Après 10 mois, la baisse de l'emploi touche encore davantage les femmes (-146 600; -7,1 %) que les hommes (-104 600; -4,6 %)¹⁷.
 - Les femmes avaient déjà des conditions économiques plus précaires. En 2019, les femmes constituaient 57,6 % des personnes rémunérées au salaire minimum et 63 % des personnes travaillant à temps partiel¹⁸.
- Risque que la relance économique crée de l'emploi dans des secteurs majoritairement masculins.
- Risque d'abandon des entreprises à propriété féminine :
 - En moyenne de plus petite taille, elles ont souvent un taux d'endettement assez élevé au regard de leurs capacités. Les mesures d'aide sous forme de prêt sont donc moins susceptibles d'être utilisées par les entrepreneures¹⁹.
 - Les secteurs dans lesquels se trouvent les entreprises à propriété féminine sont plus durement touchés (restauration, hébergement, soins aux personnes, etc.).

14. INSPQ, [Données COVID-19 au Québec](#), page consultée le 16 octobre 2020.

15. Léger pour l'ASPQ, Rapport : La vie des femmes en temps de pandémie, novembre 2020.

16. Statistique Canada, Enquête sur la population active de [mars](#) 2020.

17. [Bulletin mensuel sur le marché du travail au Québec](#) de janvier 2021.

18. [ISQ, État du marché du travail au Québec-Bilan de l'année 2019](#).

19. Voir notamment le [sondage réalisé par Femmessor](#) en avril 2020.

Enjeux liés à la conciliation famille-travail-études (CFTE)

- Hausse des responsabilités familiales, de la charge mentale et du stress lié à la CFTE (ex. : école à la maison combinée au télétravail ; planification des courses plus complexe vu les restrictions d'accès ; respect des règles d'hygiène accrues, etc.).
 - Selon une étude anglaise, pendant le confinement, les mères étaient en mesure de faire une heure de travail ininterrompu, pour chaque bloc de trois heures fait par les pères²⁰.
 - Pendant le confinement, chez les parents canadiens d'enfants de moins de 15 ans, les heures consacrées par semaine aux soins aux enfants ont augmenté de 27 heures pour les mères, pour atteindre un total de 95 heures, comparativement à une augmentation de 13 heures pour les pères, pour atteindre un total de 46 heures²¹.
 - Les femmes accomplissaient principalement les tâches parentales au sein de leur ménage pendant la pandémie, y compris l'enseignement à domicile²².
 - 56 % des mères d'enfant de 0 à 5 ans disent avoir un niveau de stress élevé par rapport à la situation de la COVID-19, comparativement à 44 % des pères²³.
 - Les mères étudiantes ont vu leurs défis de CFTE accentués par le confinement. La persévérance et la réussite scolaires des femmes ont ainsi été mises à l'épreuve dans les derniers mois, alors que celles-ci devaient notamment allier poursuite des études et soins des enfants à temps plein.
- Risque de s'absenter du travail, de réduire leurs heures de travail ou de quitter un emploi pour assurer les soins aux enfants et aux proches dans le contexte de la pandémie.
- Difficulté d'accès à des services de répit pour les parents d'enfants en situation de handicap ou pour les personnes proches aidantes.



20. Selon une [étude menée auprès de 3 500 familles rapportée par la BBC](#) le 26 mai 2020.

21. Johnston et al., [Evidence of Exacerbated Gender Inequality in Child Care Obligations in Canada and Australia During the COVID-19 Pandemic](#), août 2020.

22. « [Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents](#) » dans StatCan et la COVID-19 : *Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, décembre 2020.

23. Léger pour l'Observatoire des tout petits, COVID-19 : [Comment se portent les tout petits et leurs parents ?](#), novembre 2020.

Enjeux liés à la violence

- Confinement qui augmente le risque de violence conjugale ou de violence sexuelle.
 - Les statistiques policières récentes ne sont pas encore disponibles, mais un sondage réalisé en octobre 2020 laisse entrevoir que les situations de violence se sont aggravées pendant la pandémie, en particulier pour les femmes de 18-34 ans²⁴.
- Report possible de la décision de quitter un conjoint violent, influencée par les ressources disponibles (ex. : capacité de subvenir aux besoins de ses enfants ou de trouver un logement).
- Difficultés économiques qui pourraient pousser ou ramener des femmes vers la prostitution comme option de survie économique.

Enjeux liés aux femmes autochtones

- En plus des enjeux mentionnés précédemment pouvant toucher toutes les femmes, les femmes des Premières Nations et Inuites du Québec connaissent des facteurs de vulnérabilité qui les rendent particulièrement fragiles à la COVID-19. Lors d'échanges avec des représentantes autochtones, plusieurs éléments ont été soulignés :
 - isolement des communautés complexifiant davantage l'accès aux services ;
 - surpeuplement des logements dû à une disponibilité de logements limitée ;
 - prévalence des maladies chroniques, incluant des maladies pulmonaires ;
 - capacité limitée des services de santé et des services sociaux sur communautés. De nombreux membres des communautés autochtones doivent se rendre en milieu urbain pour avoir accès rapidement à un médecin ou encore bénéficier de services spécialisés offerts dans les hôpitaux ;
 - réticence à faire appel et/ou à consulter certains services publics ;
 - exacerbation des problématiques socio-économiques existantes, tant pour les femmes vivant au sein des communautés que pour celles vivant en milieu urbain.

Au bénéfice des Premières Nations et des Inuits et pour assurer une cohérence gouvernementale, le *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* (PAGDSPNI) rassemble toutes les actions du gouvernement en la matière. Ainsi, des réponses aux enjeux spécifiques aux femmes autochtones dans le contexte de la pandémie pourront être discutées en concertation avec des organisations autochtones partenaires du SCF. Une enveloppe sera donc consacrée à ces actions, dont le déploiement sera le résultat d'un travail concerté auprès d'instances gouvernementales, dont le SCF et le SAA, ainsi que des Premières Nations et des Inuits.

24. ASPQ, *ibid.*

ACTIONS

OBJECTIF 1

Favoriser l'autonomisation économique des femmes
et leur participation aux mesures de relance économique

1.1 Appuyer les entreprises à propriété féminine dans l'adaptation de leur modèle d'affaires en contexte de crise sanitaire

Des subventions, conjuguées à un accompagnement personnalisé, permettront aux entrepreneures d'adapter au contexte actuel leurs modèles d'affaires, leurs produits et leurs services. Une représentativité des différentes régions du Québec est visée et une portion de l'enveloppe de subvention sera réservée à des entreprises démontrant un impact positif sur la société et l'environnement de même que des entreprises détenues et dirigées par des entrepreneures issues de la diversité ethnoculturelle.

Responsable : SCF, Collaboration : MEI

1.2 Mener un appel à solution auprès des acteurs clés pour créer et activer des passerelles accélérées de formations et d'accès à l'emploi afin d'amener les femmes durement touchées par la pandémie à occuper des emplois relatifs aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM)

Le contexte pandémique que nous connaissons a entraîné une diminution de la présence des femmes sur le marché de l'emploi au Québec. Lors du Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi du 16 octobre 2020, l'impact particulier de la pandémie sur les femmes n'est d'ailleurs pas resté sous silence. Il est essentiel de mettre en place des mesures spécifiques aux clientèles les plus durement touchées, dont font partie les femmes. L'objectif de cette action est de développer des passerelles flexibles d'accès à la formation et à l'emploi afin d'amener les femmes à se requalifier ou à rehausser leurs compétences dans les domaines à forte croissance et en recherche constante de main-d'œuvre qualifiée que sont les STIM. Des efforts seront également déployés afin de rendre visibles et accessibles ces passerelles pour favoriser une intégration des femmes dans ces emplois.

Responsable : CPMT, Collaboration : SCF, MTESS, MES et MEQ

1.3 Soutenir la requalification et le rehaussement des compétences des femmes en assurant leur participation au Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF)

Le PARAF est assorti d'un budget de 114 M\$ et vise à soutenir la requalification et le rehaussement des compétences des personnes sans emploi, dont celles ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19. Il donne accès à une allocation de 500\$ par semaine, en plus du remboursement des frais scolaires et de certains autres frais (transport, garde d'enfants) pour toute la durée de la formation dans un programme de formation courte et qualifiante menant à un emploi présentant de bonnes perspectives, notamment dans les secteurs de la santé, de la construction, des technologies de l'information, des services de garde et de la transformation alimentaire, mais sans exclure les autres formations qualifiantes si elles mènent à des professions offrant de bonnes perspectives d'emploi. L'évaluation de l'admissibilité à ce programme doit être réalisée par un agent d'aide à l'emploi dans un bureau de Services Québec avant le 30 avril 2021.

Par cette action, le MTESS entend déployer différentes actions de communication visant à informer et à soutenir les femmes susceptibles de bénéficier du PARAF, et ainsi favoriser leur participation.

Responsable: MTESS, Collaboration: SCF, CPMT

1.4 Soutenir les entreprises pour permettre l'intensification de l'offre de climats de travail sains, inclusifs, durables et respectueux des droits dans l'industrie de la construction, particulièrement dans le contexte de la pandémie et de la relance

Considérant que d'importants investissements publics seront réalisés pour l'accélération des projets d'infrastructures dans le but de soutenir la relance économique et que la pandémie peut exacerber les enjeux de discrimination, de harcèlement et de violence en milieu de travail, il est souhaitable que les deniers publics contribuent à l'intensification de l'offre de climats de travail sains, inclusifs, durables et respectueux des droits sur les chantiers.

Cette action vise d'abord le développement et l'expérimentation d'un modèle d'accompagnement adapté aux entreprises en construction pour les soutenir dans leurs pratiques d'offre de climats de travail sains et d'intégration de pratiques d'égalité en emploi (ex. : cibles, politiques et clauses d'embauche). Elle permettra également d'adapter, de développer et de renforcer, au besoin, divers outils (formation, boîte à outils, répertoire de formations, ressources et incitatifs financiers, etc.). Enfin, les pratiques exemplaires seront valorisées.

Responsable: CCQ, Collaboration: SCF

1.5 Développer une concertation nationale et régionale dans le but de renforcer les efforts soutenant la participation des femmes au marché du travail dans les secteurs visés par la relance économique, dont la construction

Le gouvernement du Québec souhaite mettre en place les conditions gagnantes pour aplanir les enjeux persistants nuisant à l'inclusion des femmes en emploi sur les chantiers et dans les autres secteurs visés par la relance économique, en complémentarité avec l'offre de Services Québec et le plan d'action du Secrétariat du Conseil du trésor visant la relance du marché de la construction. Un soutien à des initiatives de concertation permettra de renforcer la collaboration et l'échange d'expertise entre les différents acteurs clés, et ce, à l'échelle nationale et régionale.

Responsables: SCF, CCQ

1.6 Expérimenter des approches novatrices dans les mesures et services d'emploi

Pour favoriser la participation des femmes éloignées du marché du travail dans le contexte de COVID-19, cette action vise d'une part à permettre certains assouplissements aux activités prévues et financées dans le cadre des ententes de services habituelles des organismes spécialisés en employabilité travaillant particulièrement auprès des femmes, dans le but d'expérimenter des approches novatrices. D'autre part, elle vise à renforcer le continuum de services en bonifiant la mesure *Subvention salariale jumelée au Programme d'apprentissage en milieu de travail (SS-PAMT)* au bénéfice des femmes qui souhaitent exercer l'un des métiers visés par le PAMT, dont plusieurs métiers à prédominance masculine.

Responsable: MTESS

1.7 Stimuler la participation des femmes aux conseils d'administration en contexte de relance

Afin d'accroître le nombre de femmes dans des postes de pouvoir, au sein de conseils d'administration (C.A.) et de réseaux d'influence, particulièrement dans le contexte de la relance économique post-pandémie, plusieurs moyens seront mis en place. Par exemple, une banque de curriculum vitae de femmes désireuses d'accéder à des postes au sein de C.A. permettra le maillage entre les candidates intéressées et les personnes soucieuses de bonifier la représentation de femmes au sein de leurs conseils ou de leurs organisations, selon les compétences recherchées. La promotion de l'importance d'associer les femmes aux instances décisionnelles ainsi que la poursuite des initiatives de formation et d'accompagnement, particulièrement dans le contexte actuel où l'on documente plusieurs freins à leur participation, seront aussi privilégiés.

Responsable: SCF



OBJECTIF 2

Identifier les impacts différenciés selon les sexes et sensibiliser les ministères et organismes ainsi que le grand public en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes

2.1 Sensibiliser les ministères et organismes aux impacts qu'aura eus la crise sur les femmes et les inciter à avoir recours à l'ADS dans le déploiement des actions à mettre en œuvre pour faire face à la pandémie

Plusieurs ministères mettent en œuvre des actions pour répondre à la crise ou pour relancer l'économie. Conformément aux recommandations de l'ONU et de l'OCDE, le SCF compte promouvoir l'analyse différenciée selon les sexes auprès des ministères et organismes et autres paliers décisionnels. Pour ce faire, il compte accroître son offre d'accompagnement, pour s'assurer que la crise ne sera pas l'occasion de constater des reculs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Responsable: SCF, Collaboration: CSF

2.2 Étudier les impacts de la pandémie sur la santé des femmes et sur les inégalités, en vue de sensibiliser la population et les milieux décisionnels

Cette action vise d'abord à étudier, à court terme, avec le concours d'organismes partenaires, les impacts de la pandémie sur la santé des femmes, à formuler des recommandations d'actions et à sensibiliser la population, tout comme les différents milieux décisionnels. Dans un second temps, une étude longitudinale sera réalisée pour comprendre les conséquences de la pandémie sur les populations en situation de vulnérabilité et ainsi identifier et mesurer l'impact combiné du sexe, de l'origine ethnoculturelle, de la classe sociale, de l'âge et de la région.

Responsable: SCF, Collaboration: MSSS

2.3 Documenter les impacts de la pandémie sur les femmes

Fidèle à son rôle-conseil et à son mandat d'information publique, le Conseil du statut de la femme poursuivra la réalisation de son dossier sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les femmes. Pour ce faire, il entend maintenir une veille constante dans le but d'informer les instances gouvernementales et la population sur les effets de la pandémie sur les femmes et sur les inégalités femmes-hommes.

Responsable: CSF

2.4 Sensibiliser et informer le grand public aux impacts de la pandémie sur les femmes avec le regard de la Charte des droits et libertés de la personne

Avec la collaboration du SCF, la CDPDJ a produit un outil d'information et de sensibilisation destiné au grand public, dont la forme principale est un balado qu'elle diffuse sur son site Web et ses réseaux sociaux. Celui-ci est accompagné d'une foire aux questions. L'outil traite de l'impact de la pandémie sur les femmes sous l'angle des droits et libertés de la personne. Différentes questions sont abordées dans le balado avec comme fil conducteur le travail des femmes. Le tout est traité dans une approche intersectionnelle des droits.

Responsable: CDPDJ, Collaboration: SCF

OBJECTIF 3

Appuyer la conciliation famille-travail-études (CFTE) et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie

3.1 Accompagner des entreprises de certains secteurs à prédominance masculine dans l'acquisition de bonnes pratiques en matière de CFTE et promouvoir la coparentalité

Le concept de la CFTE est souvent associé à un enjeu de condition féminine et, conséquemment, les milieux de travail où la présence des femmes est minoritaire accusent un certain retard dans la mise en œuvre de mesures facilitant cette conciliation. Le premier volet de l'action consisterait donc à effectuer un accompagnement pour aider des entreprises de certains secteurs à prédominance masculine à intégrer des mesures de CFTE. À terme, cette action serait donc aussi favorable à l'intégration des femmes dans les secteurs d'activité visés par la relance économique.

Par ailleurs, la situation de la COVID-19 amène des changements au travail d'équipe des parents – ce qu'on appelle la coparentalité – dans une majorité de familles québécoises. Une campagne de promotion de la coparentalité à l'intention des parents et des organismes qui les accompagnent contribuera à la mise en place de conditions favorables pour que les pères et les mères vivent pleinement leur expérience parentale, dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes et de partage équitable des responsabilités familiales.

Responsable: SCF, Collaboration: MFA, CCQ

3.2 Sensibiliser et outiller les établissements d'enseignement supérieur pour faire évoluer les pratiques en matière de CFTE afin de faire face aux défis accentués par la pandémie

Parmi l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études, 24,7 % ont au moins un enfant à leur charge. De ce nombre, 71,4 % sont des femmes. De plus, près de 90 % des bénéficiaires-chefs de famille monoparentale du Programme sont des femmes²⁵. Dans le réseau de l'Université du Québec, près du quart de la population étudiante assume des responsabilités parentales²⁶. Les femmes sont cependant plus nombreuses à avoir des enfants à charge. Toutefois, les parents-étudiants susceptibles de vivre le plus de contraintes liées à la conciliation famille-études sont les mères monoparentales étudiant au collégial²⁷. Leurs difficultés seraient liées à la fois aux besoins financiers, au manque de temps et à la gestion du stress.

Le MES compte donc sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur aux défis supplémentaires vécus par les parents-étudiants, qui sont constitués en majorité de femmes et qui doivent suivre leur formation à distance ou en mode hybride en raison de la crise sanitaire, de façon que les modalités d'enseignement retenues pour l'année scolaire 2020-2021 aient le moins d'effets néfastes possible sur la persévérance et la réussite scolaires des étudiantes qui ont un ou des enfants à leur charge.

Responsable: MES, Collaboration: MFA

25. Aide financière aux études, MES, 2018-2019.

26. Bonin, S. (2014). [Être parent aux études universitaires: Conséquences pour le projet de formation et la poursuite des études.](#)

27. Larivière, D., & Lepage, M. (2010). Choisir d'être parent étudiant: portrait de la réalité des parents étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires

3.3 Diffuser des outils d'information et de sensibilisation concernant la CFTE adaptés à l'industrie de la construction et au contexte de relance économique

Les défis de l'industrie de la construction à l'égard de la rareté de la main-d'œuvre, de même que de l'attraction et de la rétention des femmes ne peuvent être relevés sans l'offre de milieux de travail plus inclusifs et diversifiés au sein desquels s'est développée une culture favorable à la CFTE. Ces défis, exacerbés par la crise de la COVID-19, requièrent des efforts supplémentaires, dans le contexte de la relance économique.

Responsable: MFA, Collaboration: CCQ

3.4 Soutenir davantage d'employeurs dans la mise en place d'initiatives en faveur de la CFTE

Aujourd'hui plus que jamais, les employeurs doivent être au rendez-vous afin d'offrir des mesures de CFTE adaptées au contexte et répondant aux besoins de leur personnel. Ainsi, dans le but de soutenir un plus grand nombre d'initiatives, le financement dont dispose le Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail est exceptionnellement bonifié.

Responsable: MFA

Les défis de l'industrie de la construction à l'égard de la rareté de la main-d'œuvre, de même que de l'attraction et de la rétention des femmes, ne peuvent être relevés sans l'offre de milieux de travail plus inclusifs et diversifiés.



OBJECTIF 4

Accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité

4.1 Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique vécue dans le contexte de la crise

La crise a eu des impacts notables sur la santé mentale des femmes. L'isolement, parfois aggravé par la fracture numérique, est l'un des éléments qui a pu contribuer à la hausse de l'anxiété et de la détresse psychologique. La charge mentale due aux responsabilités familiales accrues ainsi qu'à l'articulation de ces responsabilités et du télétravail est un autre élément à considérer. Les travailleuses du secteur communautaire ont aussi été appelées à répondre à des besoins accrus dans un contexte très difficile. Cette action permettra de soutenir des initiatives visant à briser l'isolement des femmes et à agir sur la détresse psychologique vécue par les femmes dans le contexte de la pandémie, notamment les femmes en contexte de vulnérabilité et certaines travailleuses du communautaire. Cette action se réalisera notamment grâce au financement provenant de l'Accord conclu par le SCF avec le gouvernement fédéral dans le contexte de COVID-19.

Responsable: SCF

4.2 Adapter et élaborer des outils d'information et de sensibilisation liés aux réalités vécues par les personnes en situation de prostitution dans le contexte de COVID-19

L'action visera, d'une part, à sensibiliser le personnel des directions régionales de Services Québec, celui des centres locaux d'emploi et les partenaires régionaux issus notamment des organismes spécialisés en développement de l'employabilité aux réalités et enjeux vécus par les personnes en situation de prostitution dans le contexte de COVID-19. D'autre part, elle permettra d'informer les organismes qui travaillent auprès des personnes en situation de prostitution sur les mesures et programmes gouvernementaux en lien avec l'aide financière de dernier recours et la réinsertion en emploi dont celles-ci pourraient bénéficier, notamment dans le contexte de COVID-19.

Responsables: SCF et MTESS

4.3 Soutenir les organismes offrant des services directs principalement aux femmes victimes d'actes criminels par le financement d'initiatives diverses, notamment celles utilisant les nouvelles technologies

Les services essentiels d'aide aux femmes victimes ont été grandement éprouvés dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Les organismes servant celles-ci ont dû user de créativité pour offrir de manière sécuritaire leurs services en personne ainsi que par des moyens technologiques alternatifs. Certains ont même dû suspendre carrément leurs services. Force est de constater que la majorité des organismes n'étaient pas entièrement prêts ni équipés sur le plan technologique pour assurer une prestation de services optimale dans un contexte de confinement, puis de distanciation physique. La présente initiative vise donc à financer un appel de projets spécial principalement pour adapter et moderniser l'accessibilité et l'offre de services aux femmes victimes, notamment par le biais des nouvelles technologies, en complémentarité avec l'aide d'urgence déjà accordée dans le contexte de la pandémie.

Responsable: MJQ, Collaboration: SCF

4.4 Expérimenter des pratiques d'accompagnement et des services adaptés à l'intention des femmes immigrées et racisées en contexte de COVID-19

Cette action vise à favoriser la concertation entre les services d'aide à l'intégration du MIFI et les organismes travaillant auprès des femmes, pour faire en sorte que les femmes immigrées et racisées (IR) soient informées et dirigées vers les ressources appropriées à leurs besoins (dont celles en matière de violence conjugale). Elle vise aussi à outiller et à soutenir les organismes partenaires pour que les femmes IR aient accès aux services d'aide à l'intégration, notamment ceux visant à favoriser l'intégration en emploi en présentiel en respectant la distanciation sociale, pour ainsi leur permettre d'établir des liens hors de chez elles et favoriser leur autonomisation.

Responsable: MIFI, Collaboration: SCF

4.5 Soutenir la (re)qualification de femmes ayant récemment immigré avec des enfants et se trouvant dans une situation de précarité relativement à la pandémie

L'action vise à offrir des mesures de soutien aux femmes ayant récemment immigré (moins de 5 ans) avec des enfants et qui se trouvent dans une situation de précarité socio-économique relativement à la pandémie pour leur permettre une (re)qualification. Premièrement, il s'agira de leur offrir un dispositif d'accompagnement en soutien à leur cheminement scolaire ou à leur parcours professionnel, par exemple, en leur donnant accès à des conseillers en orientation scolaire ou en leur offrant des activités de réseautage professionnel. Deuxièmement, il s'agira d'offrir à leurs enfants des activités parascolaires ou extrascolaires qui permettent d'offrir un cadre structurant et de donner un répit à des mères qui se trouvent en situation de précarité.

Responsable: MEQ, Collaboration: MTESS, MES, MSSS.

4.6 Faciliter la prise en charge des étudiantes fragilisées par la crise, par la promotion des services en santé mentale destinés à la communauté étudiante

La crise sanitaire a mis en exergue la détresse psychologique et l'anxiété dont souffre une partie de la population étudiante. Or, les femmes sont plus nombreuses à fréquenter un établissement d'enseignement supérieur, en plus d'assumer plus souvent des responsabilités parentales et de présenter des risques accrus de développer un problème de santé mentale. Les étudiantes fragilisées par la crise sanitaire, notamment les travailleuses-étudiantes surreprésentées au front pendant la pandémie, devraient être informées de l'offre accrue et ciblée de services en santé mentale disponibles dans les établissements collégiaux et universitaires. Ainsi, une campagne de communication ciblant la population étudiante, dont les jeunes femmes, offrant des messages légitimant les effets potentiels de la crise, dont les violences dans les relations intimes et amoureuses, et faisant la promotion de services psychosociaux accessibles dans leur établissement d'enseignement sera déployée, en collaboration avec les partenaires.

Responsable: MES, Collaboration: MSSS

4.7 Travailler à l'adaptation des mesures de confinement et de déconfinement aux besoins des personnes en situation de handicap, notamment pour les femmes handicapées

Les mesures sociosanitaires émises par le gouvernement dans la gestion de la COVID-19 sont destinées aux établissements du secteur de la santé et des services sociaux pour répondre aux besoins populationnels, peu importe l'âge ou le genre de la personne et ayant ou non une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. L'application de ces mesures représente parfois des défis pour les personnes en situation de handicap, en raison d'un accès limité à ces informations, de leurs capacités à communiquer ou à comprendre les directives ou en raison de l'environnement social, physique et communautaire. L'exercice des responsabilités parentales, parfois déjà complexes, est alourdi pour les couples et les femmes handicapées dans le contexte des mesures de prévention liées à la pandémie. Des outils d'information et de sensibilisation adaptés aux besoins de ces personnes auprès du public s'avèrent nécessaires pour assurer le maintien de leur autonomie et de faciliter leur participation sociale, pour prévenir leur isolement et leur déconditionnement.

Responsable: MSSS, Collaboration: OPHQ

Des mesures d'information
et de sensibilisation à la population
s'avèrent nécessaires pour faciliter
la participation sociale des personnes
en situation de handicap.



OBJECTIF 5

Valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes
en contexte de pandémie

5.1 Mettre en valeur la contribution essentielle des femmes en contexte de pandémie

Depuis mars 2020, la crise liée à la COVID-19 a mis en lumière l'importance de plusieurs emplois à prédominance féminine. Elle a aussi généré une prise de conscience collective du travail visible et invisible des femmes, exacerbé en temps de crise, et de la persistance des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil du statut de la femme soulignera encore davantage la contribution essentielle des femmes en temps de crise au moyen de contenus accessibles à un public large et diversifié.

Responsable: CSF

5.2 Analyser le phénomène de sous-valorisation des emplois à prédominance féminine et formuler des recommandations visant à mettre en place des actions permettant d'assurer une meilleure reconnaissance de la valeur de ces emplois d'un milieu à l'autre

Cette action s'inscrit en complémentarité de la *Loi sur l'équité salariale* et des mesures qui sont déjà entreprises par le gouvernement du Québec dans le but de favoriser la mixité en emploi et de donner un meilleur accès aux femmes aux secteurs d'emploi à prédominance masculine, qui offrent généralement de meilleures conditions salariales. Elle vise à réfléchir à la valeur qui est accordée à certains secteurs d'emploi majoritairement féminins ciblés et à trouver des moyens pour leur accorder une meilleure reconnaissance.

Responsable: SCF, Collaboration: MEQ, MES, MTESS, CNESST, CDPDJ, MRIF, MSSS et MFA

ANNEXE 1

Actions préalablement annoncées par les ministères et organismes

Plusieurs ministères et organismes ont annoncé des actions en réponse à la pandémie, entre le mois de mars 2020 et le lancement du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie. L'annexe présente quelques-unes de ces actions annoncées par les MO partenaires du plan et qui répondent aux besoins des femmes ou favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes en contexte de pandémie.

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	
Veille stratégique, communiqué et série de balados	<p>Mise sur pied d'un comité de veille stratégique interne qui tient compte de la situation des femmes, notamment dans une perspective d'intersectionnalité.</p> <p>Dans ce cadre, la Commission a réalisé de nombreuses interventions et publié plusieurs communiqués de presse tenant compte directement ou indirectement de la situation des femmes et particulièrement des plus vulnérables.</p> <p>Mentionnons les communiqués suivants ainsi qu'un bref résumé des enjeux spécifiques aux femmes :</p> <p>« Droits de la personne et COVID-19 : Déclaration de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse » : <i>Dans un contexte de crise, il est primordial de respecter les droits fondamentaux de la personne, notamment ceux des populations les plus vulnérables et des groupes historiquement discriminés, pour tenir compte des potentiels impacts disproportionnés de la pandémie sur ces personnes.</i></p> <p>« Frais demandés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap » : <i>Il faut noter que les femmes sont majoritairement représentées dans cette catégorie de la population.</i></p> <p>« Droits des personnes âgées : des changements nécessaires dans l'encadrement et la surveillance » : <i>Il faut noter que les femmes sont majoritairement représentées dans cette catégorie de la population.</i></p> <p>« Respecter les droits des locataires en temps de double crise, sanitaire et du logement » : <i>La situation des femmes monoparentales et des personnes à faibles revenus doit être prise en compte.</i></p> <p>« Les inégalités sociales et raciales amplifiées par la crise sanitaire dans certains quartiers, déplore la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse » : <i>Les femmes racisées et nouvelles immigrantes sont particulièrement touchées.</i></p> <p>Par ailleurs, la Commission a produit des balados, dont la série <i>Balad'Elles : des femmes prennent le micro pour leurs droits</i>, qui aborde divers enjeux sociaux touchant les femmes. Chaque épisode a été créé en collaboration avec un organisme de femmes qui a choisi le thème ainsi que les perspectives présentées.</p>

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Conseil du statut de la femme	
<u>Les femmes et la pandémie</u>	Le Conseil du statut de la femme a mis en ligne un dossier spécial sur les femmes et la pandémie, permettant de sensibiliser le grand public et les milieux décisionnels aux enjeux identifiés.
Ministère de l'Économie et de l'Innovation	
<u>Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)</u>	Le programme <i>Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i> vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$.
Ministère de l'Éducation	
<u>10 millions de dollars supplémentaires pour soutenir l'action bénévole au Québec (discrétionnaire des députés)</u>	Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, une somme supplémentaire de 10 millions de dollars est accordée pour le programme. Cet investissement permettra aux députées et députés d'offrir un soutien accru aux organismes communautaires qui dispensent des services aux clientèles vulnérables.
Maintien du traitement du personnel du réseau	Pendant la durée du confinement, maintien du traitement selon l'horaire connu et convenu pour le personnel scolaire dans le réseau de l'éducation.
<u>Plan d'aide de 70 millions de dollars pour le loisir et le sport</u>	La ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine a annoncé un plan d'aide de 70 millions de dollars pour soutenir les artisans du sport, du loisir et du plein air, qui ont été durement touchés par la pandémie de COVID-19. Le plan de soutien financier prévoit plus de 1,3 million de dollars pour favoriser l'avancement des femmes et des filles en loisir et en sport.
10 millions de dollars supplémentaires pour soutenir les centres FP et FGA pour répondre aux besoins du marché du travail en contexte de pandémie	<p>Cette mesure ponctuelle s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 pour l'année scolaire 2020-2021. Elle vise à assurer la mise en œuvre d'actions dans le but de répondre aux besoins locaux des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle en contexte de COVID-19 et de les soutenir dans la requalification et le rehaussement des compétences des personnes.</p> <p>Cette mesure vise notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à apporter un soutien additionnel aux élèves affectés par le confinement pour soutenir leur réussite éducative, notamment par l'ajout de ressources et l'aménagement des espaces de travail ; • à renforcer l'encadrement pédagogique personnalisé (tutorat, mentorat, enseignant-ressource, etc.), surtout pour les programmes d'études qui doivent passer à la Formation à distance. <p>Ce soutien additionnel dans les centres pourra certainement bénéficier aux femmes en contexte de crise sanitaire.</p>

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Ministère de l'Éducation (suite)	
<p>Investissement de 91,5 millions de dollars pour soutenir la requalification et la diplomation de la main-d'œuvre</p>	<p>Le ministre de l'Éducation a annoncé une aide financière exceptionnelle de 91,5 millions de dollars pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle dans le but de soutenir la requalification et la diplomation de la main-d'œuvre. Plusieurs des mesures mises en place viendront aider plus particulièrement les femmes en contexte de crise sanitaire, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10,8 M\$ pour le soutien à l'apprentissage accru en milieu de travail pour les préposées et préposés aux bénéficiaires ; • 1,5 M\$ pour le soutien à la réalisation de projets de formation adaptés aux réalités des adultes, dont les parents ayant un faible niveau de littératie ; • 5,4 M\$ pour le soutien à la réorientation de carrière ; • 5,25 M\$ pour le maintien et le rehaussement des compétences des travailleuses et travailleurs (formation de base et francisation à temps plein) ; • 14,4 M\$ pour la qualification au regard de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire en contexte de crise sanitaire.
Ministère de l'Enseignement supérieur	
<p><u>Aide supplémentaire de 375 millions de dollars pour les étudiantes et étudiants</u></p>	<p>La ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé une aide financière exceptionnelle de 375 millions de dollars visant à répondre aux besoins urgents des étudiantes et des étudiants dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. De cette somme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 millions permettront de bonifier le Programme d'aide financière aux études ; • 75 millions seront versés aux établissements d'enseignement supérieur pour le soutien direct à la population étudiante. Cette somme permettra de bonifier l'encadrement pédagogique (30 millions), le soutien matériel (35 millions) et le soutien psychosocial (10 millions) offerts aux étudiantes et étudiants.
<p>Règles budgétaires sur la réussite à l'enseignement supérieur et sur la relance économique du Québec (universités, cégeps et établissements privés d'ordre collégial)</p>	<p>Un investissement de 60 millions de dollars pour l'année 2020-2021 permet la mise en place de conditions propices à la persévérance et à la réussite scolaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conception de nouvelles formules pédagogiques ; • l'adaptation des modes de prestation des formations aux règles de distanciation physique ; • l'adoption de différentes mesures de soutien psychosocial destinées à la population étudiante.

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	
<p><u>Un statut permanent pour les demandeurs d'asile ayant prodigué des soins de santé pendant la pandémie</u></p>	<p>Un nouveau programme d'immigration permet aux demandeurs d'asile ayant donné des soins directs aux patients et aux aînés depuis le début de la crise sanitaire de s'établir au Québec de façon permanente. Plusieurs femmes devraient être touchées par ce programme.</p>
Ministère de la Famille	
<p>Plusieurs annonces en matière de services de garde</p>	<p>Pour toute la durée de la fermeture des services de garde et des écoles, les services de garde d'urgence mis en place par le gouvernement sont demeurés ouverts et entièrement gratuits pour les enfants des travailleurs et des travailleuses de la santé, des services sociaux et des services essentiels identifiés. Les coûts de cette opération ont été entièrement assumés par le gouvernement du Québec. Le gouvernement a financé le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance subventionné afin de permettre aux centres de la petite enfance et aux garderies subventionnées de maintenir la rémunération de leurs employés durant la première vague de COVID-19. De plus, il a soutenu les garderies non subventionnées (GNS) et les responsables de services de garde (RSG) reconnus non subventionnés à reprendre du service durant la période d'ouverture progressive en compensant les pertes de revenus associées aux ratios éducatrice-enfants prescrits dans le cadre de la COVID-19.</p> <p>Ainsi, au total, pour assurer la poursuite des Services de garde éducatifs à l'enfance, le gouvernement du Québec a contribué, de mars à juillet 2020, à hauteur de 150,7 M\$ pour permettre aux services de garde de traverser la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.</p>
<p><u>Investissement supplémentaire de 85 M\$ pour les organismes communautaires pour soutenir les familles du Québec</u></p>	<p>Cette aide supplémentaire sur cinq ans permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de bonifier et d'assurer le soutien à la mission globale des organismes communautaires famille (OCF) en leur accordant un financement de 130 000 \$ annuellement pour les cinq prochaines années, incluant 2020-2021, comparativement à 98 000 \$ en moyenne en 2019-2020 ; • de bonifier le financement des regroupements nationaux représentant les OCF ; • de bonifier le soutien aux organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ; • de déployer davantage d'OCF sur le territoire.
<p><u>Le gouvernement du Québec octroie 280 000 \$ à la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille pour soutenir le projet Priorité Parents</u></p>	<p>Une aide financière a été accordée à la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) en vue d'assurer, en partenariat avec LigneParents, le soutien aux familles affectées par la crise actuelle liée à la pandémie.</p>

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Ministère de la Famille (suite)	
<p><u>Aide financière de 900 000 \$ pour favoriser une meilleure qualité de vie des familles du Québec</u></p>	<p>Pour favoriser la qualité de vie des familles et la conciliation des différentes responsabilités des travailleurs et des étudiants, particulièrement en cette période de pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé son soutien au Programme de reconnaissance conciliation famille-travail, mis en œuvre par le Réseau pour un Québec Famille (RPQF). Ce nouveau programme, destiné aux employeurs, vise à reconnaître la qualité de leurs pratiques organisationnelles en matière de conciliation famille-travail et à en faire la promotion par l’affichage d’un sceau distinctif.</p> <p>De plus, une aide financière a été accordée à la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) dans le cadre de son projet <i>ConciliACTION</i>, qui vise à joindre les parents et à les outiller pour qu’ils profitent davantage des mesures de conciliation famille-travail-études proposées par leur employeur ou leur établissement d’enseignement.</p>
<p><u>Lancement de deux appels de projets en conciliation famille-travail-études</u></p>	<p>La CFTE a été complexifiée pour plusieurs parents en période de pandémie. Pour soutenir les employeurs et les établissements scolaires dans la mise en place de mesures de conciliation famille-travail-études (CFTE), le gouvernement du Québec a lancé, le 11 août 2020, deux appels de projets dans le cadre de ses programmes de soutien financier à la CFTE.</p>
<p><u>Le gouvernement du Québec octroie 5 millions de dollars en aide d’urgence pour soutenir les organismes communautaires.</u></p>	<p>Une somme supplémentaire de 5 millions de dollars est accordée en soutien aux OCF et aux organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie communautaires (OCHGC) pour assurer le soutien offert aux familles vulnérables et à celles affectées par la crise actuelle liée à la pandémie.</p>
<p><u>Le gouvernement dévoile son plan d’action pour le réseau des services de garde en cas de deuxième vague.</u></p>	<p>Un plan d’action a été rendu public le 27 août 2020 et a mis en œuvre pendant la deuxième vague de la pandémie. À cet égard, le gouvernement envisage une approche ciblée de confinement, par régions et/ou par secteurs d’activité. L’objectif consiste à tout mettre en œuvre pour assurer le développement, la santé et la sécurité des enfants et des familles et permettre aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles.</p> <p>À noter que ce plan s’applique également aux organismes communautaires Famille, aux haltes-garderies communautaires et aux centres de pédiatrie sociale en communauté.</p>
Ministère de la Santé et des Services sociaux	
<p><u>2,5 M\$ supplémentaires pour soutenir les victimes de violence</u></p>	<p>2,5 millions de dollars sont accordés dans le but de combler les besoins accrus, en contexte de pandémie, des organismes d’aide et d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales.</p>

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Ministère de la Santé et des Services sociaux (suite)	
<p><u>Financement supplémentaire de 20 M\$ pour venir en aide aux organismes communautaires</u></p>	<p>Aide d'urgence pour répondre aux besoins financiers supplémentaires exprimés par les organismes communautaires régionaux et nationaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19</p> <p>Les sommes sont accordées aux centres intégrés et aux centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) qui ont à répartir le financement aux organismes communautaires offrant des services prioritaires sur leur territoire, notamment dans les secteurs de l'alimentation, de l'hébergement, de l'accompagnement-transport bénévole, et des services communautaires de santé physique et mentale. Une attention particulière sera accordée aux clientèles plus vulnérables, dont les jeunes en difficulté, les personnes âgées, les personnes proches aidantes, les personnes ayant une déficience et les personnes en situation d'itinérance.</p>
<p><u>70 M\$ en aide d'urgence pour les organismes communautaires en autofinancement</u></p>	<p>Une aide d'urgence totalisant 70 M\$ est mise en place dans le but d'aider les organismes communautaires nationaux et régionaux à combler leur manque à gagner en autofinancement pour la période du 13 mars au 30 septembre 2020.</p> <p>Ce soutien financier s'adresse uniquement aux organismes admis au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien à la mission globale qui ont maintenu leurs activités ou qui souhaitent les reprendre. Il a pour objectif d'éviter les ruptures de services auprès de clientèles particulièrement vulnérables et d'éviter la fermeture de certains organismes essentiels au mieux-être de la population. Cette aide vise également à compenser les pertes de revenus liées à la pandémie, notamment en raison de l'annulation d'activités de levée de fonds et de la baisse considérable des dons reçus. Elle est complémentaire au financement de 20 M\$ annoncé précédemment.</p>
<p><u>Primes temporaires offertes au personnel de la santé</u></p>	<p>Rétroactivement au 13 mars 2020, des primes temporaires sont accordées dans le contexte de la crise de la pandémie de COVID-19 pour soutenir le travail indéfectible accompli par de nombreux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux depuis le début de la crise. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une prime d'exposition clinique de 8% a été accordée au personnel qui travaille auprès des personnes atteintes de COVID-19, tant dans les urgences, aux soins intensifs et dans les cliniques que dans les CHSLD et du côté des paramédics; • une prime de 4% a été accordée à l'ensemble du personnel du réseau pour soutenir les efforts accrus à fournir pendant cette période de crise. Celle-ci inclut, par exemple, les techniciens en laboratoire et spécialisés, les préposés à l'entretien ménager et le personnel qui répond aux appels de la ligne 811; • une prime de 8% aux infirmières et aux infirmières auxiliaires et de 4% aux autres employés des milieux d'hébergement privés; • une augmentation de 4\$ du taux horaire des préposés aux bénéficiaires pour une période de 16 semaines.

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Ministère de la Santé et des Services sociaux (suite)	
<p><u>Les gouvernements du Canada et du Québec annoncent davantage de soutien pour les personnes vulnérables qui sont en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pendant la pandémie de COVID-19.</u></p>	<p>Les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une entente pour rendre disponible un financement supplémentaire de plus de 21,4 M\$ dans le cadre du programme <i>Vers un chez-soi</i> pour l'année 2020-2021. Ce montant permet de poursuivre les efforts communs pour prévenir les impacts de la COVID-19 sur les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.</p>
<p><u>31 M\$ pour rehausser l'accès aux services psychosociaux et aux services en santé mentale</u></p>	<p>Ce financement permet de rehausser l'accès aux services psychosociaux et aux services en santé mentale dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il s'inscrit dans le cadre du Plan d'action : services psychosociaux et services en santé mentale en contexte de COVID-19, qui propose une série de mesures concrètes pour assurer une réponse optimale aux besoins psychosociaux actuels de la population et à ceux qui pourront se manifester au-delà de la gestion de la crise sanitaire actuelle. Parmi ces mesures, mentionnons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la bonification des services Info-Social 811 ; • l'amélioration de l'accès aux services psychosociaux et en santé mentale appropriés et en temps opportun pour toute personne en faisant la demande ; • l'intensification des services de consultation sociale et de consultation psychologique et le déploiement des services prioritaires en santé mentale, dont le rehaussement des services de proximité ; • le renforcement du Programme d'aide aux employés (PAE) du réseau de la santé et des services sociaux permettant aux employées et employés et aux gestionnaires du réseau de bénéficier de plus de séances de soutien psychologique.
<p><u>Investissement de 100 M\$ pour la santé mentale</u></p>	<p>Ce montant de 100 M\$ sera réparti en cinq volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 M\$ pour permettre l'achat de services en santé mentale : <ul style="list-style-type: none"> – Favoriser l'accès à des services en santé mentale pour des personnes en attente de ces services dans le réseau public (25 M\$) ; – Favoriser l'accès à des services en santé mentale pour les jeunes de 17 à 29 ans, présentement en attente de services psychologiques au collégial ou à l'université (10 M\$). • 31,1 M\$ pour maintenir le rehaussement des services psychosociaux et des services en santé mentale dans les établissements de santé et de services sociaux pour l'année 2021-2022 ; • 19 M\$ pour créer et implanter des équipes d'éclaireurs, sur le terrain, qui iront à la rencontre des clientèles vulnérables et mettront en œuvre des actions de promotion, de prévention, de détection et d'intervention précoce des problématiques psychosociales ; • 10 M\$ pour reconduire un financement supplémentaire pour les organismes communautaires en santé mentale en 2021-2022 ; • 4,9 M\$ pour déployer de façon accélérée la stratégie numérique en prévention du suicide et le rehaussement de la ligne 1 866 APPELLE.

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Ministère de la Santé et des Services sociaux (suite)	
<p><u>Financement de 100 M\$ pour augmenter l'offre de services de soutien à domicile</u></p>	<p>Un montant récurrent annuel de 100 M\$ sera accordé aux différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et à leurs partenaires afin de bonifier l'offre de services de soutien à domicile.</p> <p>La majorité de ce montant sera accordée aux CISSS et aux CIUSSS pour augmenter le volume et l'intensité des services de soutien à domicile selon les besoins. D'autres sommes contribueront à bonifier les conditions de travail des personnes préposées à domicile.</p>
<p><u>Nouvelle formation accélérée et rémunération généreuse pour les préposés qui travailleront en CHSLD</u></p>	<p>Pour pallier la rareté des ressources dans le domaine des soins aux aînés et aux personnes vulnérables, le gouvernement du Québec a dévoilé le nouveau programme accéléré <i>Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé</i>. Les élèves reçoivent une bourse équivalant à 760 \$ par semaine pendant leur formation. Ils sont ensuite assurés d'un emploi dès l'obtention de leur attestation, avec un salaire annuel à temps complet de 49 000 \$ qui comprend les primes issues du décret relatif à l'état d'urgence sanitaire.</p>
<p><u>Québec bonifie temporairement le salaire des préposés aux bénéficiaires en CHSLD privés non conventionnés et annonce le maintien de certaines primes salariales.</u></p>	<p>De façon transitoire, les préposés aux bénéficiaires travaillant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés non conventionnés sont rémunérés à un taux horaire correspondant à 21,27 \$, soit un taux comparable à celui offert à l'entrée dans le secteur public et tenant compte de la prime d'exposition clinique de 8 % en vigueur.</p>
<p><u>Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives</u></p>	<p>Dépôt, le 11 juin 2020, du projet de loi n° 56 (<i>Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives</i>), qui permet notamment d'établir la proche aidance comme étant une réelle priorité pour la société québécoise. L'objectif du projet de loi est de guider le gouvernement dans la planification et la réalisation d'actions visant à faire connaître et reconnaître la contribution des personnes proches aidantes et à soutenir ces personnes dans leur rôle.</p> <p>Une politique nationale pour les personnes proches aidantes ainsi qu'un plan d'action gouvernemental pour celles-ci seront diffusés ultérieurement. Ces actions pourront les soutenir davantage en fonction des enjeux vécus pendant la pandémie.</p>
Ministère des Finances	
<p><u>Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)</u></p>	<p>Une prestation de 100 \$ par semaine a été prévue pour les salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels.</p> <p>Les travailleurs et travailleuses admissibles pouvaient faire une demande à partir du 19 mai et au plus tard le 15 novembre 2020.</p>

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Ministère du Tourisme	
<p><u>Plan de relance touristique - Plus de 750 M\$ pour soutenir les entreprises touristiques et préparer la relance</u></p>	<p>Dans le but d'aider le secteur du tourisme à traverser la crise et à préparer la relance de ses activités, le gouvernement du Québec a annoncé un plan de relance touristique de plus de 750 M\$.</p> <p>Le secteur touristique est un milieu où l'on trouve environ à parts égales des hommes et des femmes: les femmes occupent 56,4% des emplois dans le secteur de l'hébergement et 47,3% des emplois dans le domaine du divertissement et des loisirs, et 49% des entreprises culturelles sont détenues par des femmes. Ces mesures permettront aux milliers de femmes qui y travaillent de bénéficier de la relance économique.</p>
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
<p><u>Étude portant sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les organismes communautaires</u></p>	<p>Une aide financière de 175 000\$ est attribuée au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour réaliser un projet d'observatoire de l'action communautaire autonome.</p> <p>Ce projet vise à définir les défis engendrés par la pandémie, de manière à ce que les organismes soient en mesure d'adapter leurs actions pour poursuivre leur mission auprès des populations qu'ils servent.</p>
<p><u>Le gouvernement protège le lien d'emploi des salariés qui doivent s'isoler en raison de la COVID-19.</u></p>	<p>Le décret adopté par le gouvernement du Québec interdit à un employeur de congédier, suspendre ou déplacer un salarié, d'exercer à son endroit des mesures discriminatoires ou des représailles ou de lui imposer toute autre sanction s'il s'absente du travail du fait qu'il s'isole en application d'une recommandation ou d'une ordonnance d'une autorité de santé publique et qu'il n'est pas en mesure de travailler. Cette mesure bénéficie aux femmes qui occupent plus souvent des emplois précaires et s'absentent davantage du travail pour prendre soin des enfants.</p>
<p><u>Fonds d'urgence de plus de 2 M\$ pour soutenir les organismes communautaires</u></p>	<p>Mise en place d'un fonds d'urgence de 2 M\$ pour soutenir davantage les organismes communautaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cette aide financière est accessible aux organismes n'ayant pas pu tenir leurs activités d'autofinancement pendant la crise sanitaire et dont la mission est déjà soutenue par un des deux programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, volets Promotion des droits et Organismes multisectoriels ; • Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire (PSCDC).

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Secrétariat à la condition féminine	
<p>Près de 17,5 M\$ destinés principalement aux refuges pour femmes et aux organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec</p>	<p>En avril 2020, Femmes et Égalité des genres Canada a conclu une entente avec le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec pour soutenir les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec en contexte de pandémie. L'entente a par la suite été bonifiée en juillet 2020 et en février 2021 pour totaliser près de 17,5 M\$ en aide directe aux organismes.</p>
Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat à la condition féminine et MSSS	
<p>Situation des femmes autochtones</p>	<p>Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a été particulièrement attentif à la situation des femmes autochtones. Pour répondre rapidement aux besoins accrus de ces dernières durant la pandémie, le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) tiennent des rencontres d'information avec les acteurs qui travaillent auprès d'elles, et ce, en partenariat avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec concernés par les enjeux soulevés. Ces rencontres ont notamment conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attribution d'un financement d'urgence aux maisons d'hébergement autochtones situées en milieu urbain et dans les communautés conventionnées, dans le but d'améliorer la sécurité de leurs installations et d'assurer la poursuite de leurs activités (programmes et services) de façon adéquate dans un contexte d'accroissement de la demande. Ce financement a été accordé par le SCF grâce aux sommes gérées dans le cadre de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral ; • la création d'un fonds de soutien d'urgence, par l'entremise du Regroupement des centres d'amitié autochtones, à l'intention de ces centres qui font face à des besoins urgents liés à la COVID-19 et dont les fonds disponibles sont insuffisants pour couvrir les coûts engendrés. Cette initiative a notamment permis la bonification des services psychosociaux et d'accompagnement des familles grâce au montant de 200 000 \$ du SAA et à celui de 200 000 \$ du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

ANNONCE	RÉSUMÉ DE L'ANNONCE
Secrétariat du Conseil du trésor	
Mesures particulières en lien avec la COVID-19	<p>Le Secrétariat du Conseil du trésor a mis en place des mesures pour faciliter de travail des 53 570 membres du personnel de la fonction publique, qui sont à 58,8% des femmes, dans le contexte de la pandémie :</p> <ul style="list-style-type: none">• en lien avec la fermeture des écoles, des garderies et des CPE : de mars à juin, maintien du traitement des employées dont la présence était requise auprès de leur enfant pour en assurer la santé, la sécurité ou l'éducation ;• en lien avec l'isolement demandé par les autorités de santé publique : mise en place du télétravail pour une grande majorité d'employées avec le soutien informatique nécessaire (mesure ayant facilité la conciliation travail-famille) ;• à la demande de l'employée, lorsque la prestation de travail ne pouvait être effectuée selon l'horaire normal de travail : valorisation des autres mesures de flexibilité d'horaire de travail ;• invitation des ministères et organismes à publiciser l'offre de services du programme d'aide aux employés et de toute autre forme de soutien accessible à leurs employées ;• préconiser le télétravail dans la reprise graduelle des activités en milieu de travail, ce qui facilite la conciliation travail-famille et permet d'atteindre un nouvel équilibre entre le mode présentiel et le télétravail ;• sensibiliser les directions des ressources humaines des ministères et des organismes pour qu'elles considèrent la sécurité psychologique des employées dans leur plan de reprise graduelle des activités et dans la gestion à distance des employées ;• dès que cela a été possible et dans le respect du maximum de 25 % d'occupation, les MO ont permis le retour des employés dans les milieux de travail, permettant notamment aux femmes vivant une situation personnelle de violence de pouvoir sortir du domicile.
Société d'habitation du Québec	
<u>Des mesures en habitation pour aider les ménages affectés par les conséquences de la pandémie actuelle</u>	<p>Parmi les interventions de la SHQ pour contrer les effets de la crise sanitaire, on trouve les programmes <i>Soutien financier pour les ménages en attente de leur résidence (propriété ou logement)</i> et <i>Aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer dans le cadre de la pandémie</i>.</p>

ANNEXE 2

Ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la construction du Québec (CCQ)
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
- Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- Conseil du statut de la femme (CSF)
- Ministère de l'Éducation (MEQ)
- Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- Ministère de la Famille (MFA)
- Ministère de la Justice (MJQ)
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA)

Autres ministères partenaires

- Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)
- Société d'habitation du Québec (SHQ)
- Ministère des Finances (MFQ)
- Ministère du Tourisme (MTO)

SCF.GOUV.QC.CA